

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2024

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 2404)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2

Alinéa 10

Remplacer les mots :

du service de communication au public en ligne

par les mots :

des services concernés

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.